

Image not found or type unknown



Inhumain : interdits de s aimer !

Par **billka**, le **19/05/2010** à **01:42**

Bonjour,

je suis francaise vivant en france, mon compagnon est algerien et vit en algerie. Je souhaite qu il vienne me voir de temps en temps grace au visa touristique mais je ne vous apprend rien en vous disant qu il a essayé plusieurs refus ! nous ne souhaitons pas non plus nous marier pour le moment car nous jugeons cela trop precocce.

Pouvons nous nous appuyer sur l article 8 de la convention des droits de l homme pour un recours au conseil d état ou sur tout autre article...? En bref y a t il une solution juridique ou un vide juridique qui pourrait nous donner gain de cause ? merci de m avoir lue et de bien vouloir m aider, car nous trouvons cette situation INHUMAINE au vu de nos sentiments.